

Technique contractuelle droit de l'urbanisme et de l'environnement

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- En droit de l'environnement : appréhender pleinement la convention de tiers substitué
- En droit de l'urbanisme : comprendre et maîtriser les différents contrats susceptibles d'être mis en œuvre avec l'autorité administrative ou entre co-pétitionnaires

PÉDAGOGIE

Elise CARPENTIER,

Professeur agrégée de droit public

Olivier HERRNBERGER,

Notaire, président de l'institut d'études juridiques du Conseil supérieur du notariat

Arnaud SOUCHON,

Avocat spécialisé en droit de l'environnement

PROGRAMME

Judi : Environnement – La procédure de tiers substitué

- Cadre légal
- Relations avec l'autorité administrative
- Relations contractuelles entre le substituant et le substitué
- Lien avec le contrat assurant la maîtrise foncière
- Méthodologie de construction de la convention
- Points de vigilance

Vendredi : Urbanisme

I. Les contrats prévus par le code dans la relation avec une autorité

(PUP L 332-11-3, convention de remise des voiries R 431-24, convention de transfert R 442-8, convention L 311-4 avec l'aménageur de la ZAC)

- Cadre légal
- Points de vigilance

II. Le contrat né de la pratique dans la relation entre les titulaires d'une autorisation

- Cadre légal, limites et risques
- Méthodologie de construction
- Points de vigilance

DATE ET HORAIRES

Judi 4 et vendredi 5 juin 2026

(deux jours consécutifs)

Judi : 10h00 - 18h00 |

Vendredi : 9h00 - 17h00

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs ayant de bonnes connaissances générales en droit de l'urbanisme et en droit des obligations

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 14 heures, 2 jours

Tarif : 830 € HT soit 996 € TTC (pour les 2 jours)

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.

- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
- Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
- La facture sera éditée à l'issue de la formation.

